



Paris, le 06 janvier 2015,

## Comité de suivi protocolaire du 12 décembre 2014

En préambule le Directeur Général a fait un point sur différents dossiers importants de la DGAC :

### **Evolution Européenne**

Dans le cadre de la présidence italienne de l'UE, le groupe de haut niveau (rattaché au Conseil des ministres) prépare des modifications importantes du projet SES2+ :

- l'obligation de séparation structurelle entre ANSP (prestataires services NA) et ANS (autorités surveillance) serait supprimée.

- L'obligation de mise en concurrence des services annexes (CNS, info aéronautique, météo..) serait abandonnée.

En 2015 les discussions vont se poursuivre entre la CE, le Parlement européen et le Conseil pour tenter d'adopter un texte de compromis. Même s'il convient de rester encore vigilant, FO se réjouit de ces évolutions qui doivent permettre de préserver l'unité structurelle de la DGAC.

### **Budget DGAC :**

Le budget annexe 2015 a été voté par le Parlement.

D'ici à 2016 vont être mises en œuvre 2 mesures importantes préconisées par B. Le Roux dans son récent rapport sur la compétitivité du transport aérien français :

- La suppression de la taxe aviation civile (TAC) pour les passagers en correspondance, ce qui va notamment bénéficier aux pax du hub d'Air France à Roissy.

- Le passage de 80% à 96% de reversement de la TAC au budget annexe aviation civile ce qui devrait apporter environ 15M€ supplémentaires pour la DGAC.

## I - Points Ouvriers d'Etat

### • **GT Protocolaire « avancements Ouvriers »**

Les travaux de ce GT ont été validés :

- date de prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier de l'année avec une mise en application dès 2014

- Le principe des taux pro/pro est pérennisé. Les taux 2014 sont reconduits en 2015.

- Mise en place d'une mesure compensatoire dans le but de garantir des déroulements de carrière comparables à aujourd'hui (voir différents comptes-rendus du GT sur site FO)

FO s'est dit satisfait des travaux de ce GT et en particulier de la mise en place de la mesure compensatoire que nous avons demandée lors des négociations protocolaires. Une nouvelle fois nous avons demandé la poursuite des travaux pour rédiger un décret et un arrêté sur le recrutement et l'avancement des personnels Ouvriers. Textes qui devront être publiés au Journal Officiel pour permettre d'avoir une reconnaissance juridique.

### • **GT Processus de fermeture des garages / Moyens généraux et logistique**

Les travaux de ce GT ont porté sur la fermeture des garages. Une note de cadrage prévoyant des mesures d'accompagnement (modalités de reclassement et processus d'accompagnement individualisé) a été validée.



L'administration a également annoncé qu'elle ne proposait pas la création de garages régionaux. Les critères proposés qui garantissaient une équité au niveau national sur le maintien de structure régionale n'ont pas permis de maintenir de sites.

FO était favorable à la création de garages régionaux à la condition que des critères soient définis et qu'ils s'appliquent partout. Nous serons vigilants pour qu'une solution adaptée soit proposée à chaque agent touché par une fermeture de garage. Les agents peuvent contacter Pierre GAUBERT au 06 82 97 39 63 qui est en charge de ce dossier pour FO. Vous trouverez sur le site FO la note qui accompagne la fermeture des garages.

## II – Divers

- **Mesure indemnitaire Personnels Navigants et OPA :**

Une nouvelle fois FO a demandé où en était l'application des mesures indemnitaires du protocole pour les personnels navigants et les Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Ces textes sont toujours bloqués au guichet unique de la Fonction Publique. Un nouveau point a été fait avec le cabinet du Ministre sur les textes en attente pour qu'une intervention soit faite.

- **Fermeture des délégations : Transfert Personnels de la DSAC à la DSNA :**

Certains agents nous ont fait part du manque d'informations sur le pourtour de leurs nouveaux postes suite au transfert à la DSNA. Si dans un premier temps le pourtour devait rester le même, il s'avère que dans certains cas la DSNA demanderait une évolution du périmètre des fonctions.

FO a demandé que la DSNA propose à chaque agent concerné une fiche de poste. Les représentants DSAC et DSNA ont donné leur accord.

Retrouvez toutes les infos et nos activités sur le site FO :

<http://fodgac.fr/fr/protocole/>

